

**CONSEIL MUNICIPAL du 16 septembre 2021 à 18h**  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt-et-un le seize septembre, le conseil municipal convoqué le 09/09/2021 s'est réuni à la mairie, sous la présidence d'Alain FRIGIOTTI, Maire

Sont présents : Mesdames et Messieurs FRIGIOTTI Alain, LEFEVRE Guillaume, DARTOIS Corinne, CHAUTARD Jacqueline, COQUEREL Sandrine, DEBRAY Corinne, DUBOS Philippe, DUPONT Alexandre, GUEGAN-COMBES Audrey, FIEVET Steeve, LACOFFE Laurent, FRANCHI Grégory,

Absents excusés : DALKA Jean-Marc, DUVAL François (pouvoir LEFEVRE G.), PLENARD Eric,

Secrétaire de séance : Corinne DEBRAY

**ECOLE – TABLETTES NUMERIQUES**

**Convention plan de relance informatique**

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE l'achat de 30 tablettes numériques pour un coût total de 9 894.00 € TTC (cette délibération annule et remplace la délibération n° 496),

AUTORISE le maire à signer la convention de financement – appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) – afin de bénéficier de la subvention de l'Etat dont le montant s'élève à 6 723.00 €

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

**TARIF CANTINE**

Au 01/09 la Sagère a augmenté le prix du repas de 0.044 € ht soit 2.417 € ht (2.54 € ttc).

Le montant actuel facturé aux familles est de 4.20 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de ne pas répercuter la hausse.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

**LOCATION DE TABLES**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré est favorable à la mise en location de tables.

Il détermine les conditions d'utilisation par convention et fixe le tarif à 7.00 € / table pour le week-end avec une caution de 70.00 € / table. Un avenant sera effectué à l'acte constitutif de régie du 3 mars 2008.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

**Intégration de nouvelles communes au groupement de commandes des travaux de voirie sur le Vexin-Thelle.**

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque commune adhérente, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Vu la délibération n°459 du 29 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Compte tenu de la volonté des communes de Chambors, Reilly et Serans d'adhérer au groupement de commandes,

Vu la délibération n°20210629\_05 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle acceptant l'intégration des communes de Chambors, Reilly et Serans ; et autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ACCEPTE l'intégration des communes de Chambors, Reilly et Serans à la convention constitutive du groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention constitutive du groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

### **Rajout à l'ordre du jour**

#### **Poteau incendie route de Dangu**

Suite au feu qui s'est déclaré à la fin de l'été route de Dangu, il s'avère qu'une protection incendie est primordiale à cet endroit.

Le Maire présente 2 propositions de Veolia :

La 1<sup>ère</sup> solution consiste à se raccorder à la rue d'Inval sur une conduite de 100 mm et prolonger le réseau jusqu'à l'implantation souhaitée du poteau incendie pour un coût de 42 307.22 €.

La 2<sup>ème</sup> solution consiste à raccorder le poteau incendie à l'endroit souhaité sur la canalisation DN 50mm, malheureusement cette solution ne permettra pas d'obtenir un débit suffisant : 8 762.70 €.

Le conseil après avoir délibéré est favorable et opte pour le devis à 42 307.22 €.

Cette dépense sera inscrite au BP 2022 et des subventions seront demandées à l'Etat au titre de la DETR et au Département.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

#### **Bons d'achats – personnes âgées de 65 ans et +**

Pour la fin de l'année, le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer un bon d'achat de 25 € à chaque personne âgée de 65 ans et +.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

#### **Barrière bois rue d'Inval**

Afin de sécuriser la berge le long de l'Epte rue d'Inval M. le maire a fait établir par Statue et Déco d'ailleurs, un devis de 200 mètres de barrières en bois autoclave.

Le coût s'élève à 9 996 € TTC.

Un second devis sera demandé.

### **Accueil de loisirs -demande de participation financière à la commune de Neaufles St Martin**

Par convention signée le 28/08/17 et l'avenant du 25/06/21, la commune de Neaufles St Martin a mis à disposition un agent pour l'encadrement des enfants de Neaufles au sein des accueils de loisirs de Courcelles tous les mercredis de 7h à 19h en tps scolaire et en moyenne 40h/semaine sur les vacances scolaires.

Le nombre d'enfants à charge pour cet agent étant passé de 10 à 20, le conseil municipal décide de demander une contrepartie financière pour ce dépassement. Un avenant sera rattaché à la convention.

Pour : 13	Abs : 0	Contre : 0
-----------	---------	------------

### **Questions diverses**

La Cie de Théâtre Al Dente propose un spectacle tout public soutenu par le Conseil Départemental avec un reste à charge de 500 € pour la commune.

Le conseil après avoir délibéré est défavorable au projet.

Il retient qu'une séance de 200 € sera réservée l'année prochaine.

Organisation des fêtes de fin d'année sous réserve de nouvelles directives liées à l'état sanitaire :

- le Noël des enfants aura lieu le 11 décembre avec la présence d'une conteuse.
- le repas des Aînés avec animation se tiendra à la salle des fêtes le 12 décembre.

Un radar tourelle sera installé en fin d'année à Mauréaumont, vitesse limitée à 70 km/h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.